



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

médicaments génériques

Question écrite n° 66226

Texte de la question

M. André Aschieri appelle l'attention de M. le ministre délégué à la santé sur le refus de certains pharmaciens de remplacer, à la demande du malade, le médicament prescrit par un médicament générique. D'un coût moindre pour l'usager de santé mais aussi pour l'Etat, le médicament générique devrait être non seulement accepté lorsque le malade en fait la demande, mais également systématiquement proposé. Aussi, il souhaite connaître son sentiment et les actions qu'il entend faire afin de mettre cette proposition en oeuvre.

Données clés

Auteur : [M. André Aschieri](#)

Circonscription : Alpes-Maritimes (9^e circonscription) - Radical, Citoyen et Vert

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 66226

Rubrique : Pharmacie et médicaments

Ministère interrogé : santé

Ministère attributaire : santé, famille et personnes handicapées

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 24 septembre 2001, page 5426